

La réforme constitutionnelle de Sarkozy qui permet à Thomas Thévenoud de redevenir député sans élection doit être abrogée



COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'UPR DU 10 SEPTEMBRE 2014

L'UPR demande d'abroger en urgence la disposition constitutionnelle, introduite par Nicolas Sarkozy, qui permet à Thomas Thévenoud de redevenir député sans élection.



Thomas Thévenoud ne s'est pas contenté de frauder massivement le fisc, de concert avec son épouse qui vient elle-même d'être congédiée de son poste de chef de cabinet du Président du Sénat. On a en effet appris, mardi 9 septembre, que l'ancien secrétaire d'État au commerce extérieur avait également caché frauduleusement l'existence de sa société dans sa déclaration obligatoire d'intérêts et d'activités de parlementaire. Pour faire bonne mesure, on a aussi appris qu'il n'a pas payé le loyer de son logement pendant trois ans.

Pour tenter de justifier cette cascade de révélations plus accablantes les unes que les autres, ce protégé de François Hollande a expliqué sans rire qu'il était victime d'une « *phobie administrative* » – pathologie qui n'était pas répertoriée jusqu'à présent, et que ni le chef de l'État ni le Premier ministre n'avaient su diagnostiquer lorsqu'ils l'avaient nommé ministre neuf jours auparavant.

Bien entendu, personne n'est dupe. Tout le monde a compris que cette ex-« étoile montante du PS » n'était, encore une fois, qu'un escroc. Son retour automatique à l'Assemblée nationale n'en est que plus révoltant.

L'UPR rappelle que la Constitution de la Ve République d'origine, telle que l'avait voulue Charles de Gaulle, avait justement empêché qu'un parlementaire devenu ministre puisse retrouver son siège sans élection. Ce principe de bon sens a été en vigueur pendant 50 ans, de 1958 à 2008.

L'UPR rappelle aussi que c'est le prétendu « gaulliste » Nicolas Sarkozy - soutenu par l'UMP - qui a procédé à la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, qui permet à un ministre exclu du gouvernement de retrouver automatiquement son siège. Ce retour à la pratique de la IVème République a deux conséquences détestables : d'une part la discipline gouvernementale a tendance à se relâcher ; d'autre part les ministres chassés pour des actes répréhensibles, voire délictueux, ont l'assurance de bénéficier d'une scandaleuse impunité, en retrouvant aussitôt leur mandat de parlementaire, s'ils en avaient un.

Tel a été le cas de M. Cahuzac, qui voulait revenir à l'Assemblée nationale, et qui a fini par y renoncer la mort dans l'âme, à cause du tollé général suscité par sa décision initiale. Tel est le cas de M. Thévenoud, maintenant.

Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~
Pour empêcher que de futurs ministres-escrocs ne rééditent ce scandale, l'UPR demande instamment au Président de la République et aux parlementaires de revenir au texte d'origine de la Constitution de la Vème République, en abrogeant la disposition introduite par Nicolas Sarkozy en 2008.

Si cette demande restait lettre morte, cela prouverait que les cris d'orfraie de toute la classe politique française à l'encontre de Jérôme Cahuzac ou de Thomas Thévenoud ne sont, encore une fois, que des tartufferies.